



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délégations de service public

Question écrite n° 106359

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui préciser si, en matière de délégation de service public, il est possible de prévoir, dans les documents contractuels, que les frais de procédure et notamment les frais de publicité et d'annonces légales peuvent être mis à la charge du candidat retenu.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106359

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10516